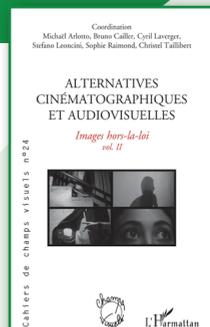


Volume 1
25 avril 2023
13,5 x 21,5 cm • 202 p
978-2-14-034862-4
22 €



Volume 2
25 avril 2023
13,5 x 21,5 cm • 204 p
978-2-14-034865-5
22 €

ALTERNATIVES CINÉMATOGRAPHIQUES ET AUDIOVISUELLES

Images hors-la-loi

Comment le concept d'alternative, appliqué aux environnements cinématographiques et audiovisuels, peut-il être interrogé au regard du cadre offert par la loi ? C'est à cette question que deux numéros des Cahiers de Champs Visuels tentent de répondre. Dans le premier volume (n° 23), il est question des cadres législatifs en vigueur, de leurs approximations et de leurs potentielles contradictions, ainsi que de leur confrontation aux environnements pédagogiques, de création sur Internet, pornographiques ou encore de la vigilance citoyenne. Dans le second volume (n° 24), ce sont les oppositions exprimées dans le cadre d'un environnement politique ou social répressif qui rencontrent le concept d'images hors-la-loi.

**Coordonnés par Michaël Arlotto, Bruno Cailler, Cyril Laverger,
Stefano Leoncini, Sophie Raimond et Christel Taillibert**

**Contact
promotion & presse**

contact.servicpresse@
harmattan.fr

**Harmattan
Édition - Diffusion**

5-7, Rue de l'École
Polytechnique
75005 Paris

Tel. : 01 40 46 79 20
Fax : 01 43 25 82 03

**Suivre les
Éditions L'Harmattan**

www.editions-harmattan.fr



Ces deux volumes constituent un nouveau volet du programme de recherche consacré aux Alternatives, développé conjointement par le LIRCES (Laboratoire interdisciplinaire Récits, Cultures et Société) et l'ESRA, membres d'Université Côte d'Azur. L'objet de ce programme consiste à interroger le concept d'alternative dans le contexte des environnements propres au cinéma et à l'audiovisuel, dans une perspective transhistorique et internationale. Il a d'ores-et-déjà donné lieu à deux publications : *Les films sans distributeur* (dir. C. Taillibert et B. Girard, 2021) et *Voir les images ailleurs et autrement* (dir. J.P. Aubert, C. Laverger et C. Taillibert, 2021).

Le nouveau volet de ce programme s'est donné pour objet d'interroger le concept d'*alternative* au regard du cadre posé par la loi. En effet, si les productions cinématographiques et audiovisuelles, ainsi que leurs modalités de circulation, s'inscrivent dans un cadre légal, qu'il soit officiel ou officieux, une production « hors-la-loi » subsiste. Elle trouve ses publics au gré de circuits le plus souvent clandestins. Les contextes d'éclosion de ces films sont très divers, et sont souvent à mettre en relation avec des environnements qui visent tous à assurer la pérennité d'un ordre, social, moral ou politique. Ces différentes configurations impliquent la reconnaissance, pour ceux qui fabriquent ces images comme pour ceux qui les interdisent, du présupposé d'un « pouvoir de l'image animée » capable de bouleverser l'ordre établi.

Dans le premier volume, il est question des cadres législatifs en vigueur, de leurs approximations et de leurs potentielles contradictions, ainsi que de leur confrontation aux environnements pédagogiques, de création sur Internet, pornographiques ou encore de la vigilance citoyenne. Dans le second volume, ce sont les oppositions exprimées dans le cadre d'un environnement politique ou social répressif qui rencontrent le concept d'images hors-la-loi.